

## **RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 SEPTEMBRE 2014**

L'an deux mil quatorze, le quatre septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur MURA Frédéric, Maire.

**Présents** : Frédéric MURA, Paul PERRIN, Sylvie CHEVILLON, Maurice TOULLALAN, Soumia LAARASS, Patrick BENGLOAN, Coraline BENGLOAN, Philippe AUGER, Anne BESNIER, Magali BLANLUET, Philippe BAUMY, Delphine BORÉ Anne BOUQUIER, David DUBOIS (arrivé à 20h33), Bruno GUYARD, Annick GOUDEAU, Patrice GARNIER, Nathalie LE GOFF, Fabrice PELLETIER, Richard RAMOS, Jean-François VASSAL.

**Absents ayant donné un pouvoir** : Madame Isabelle VAN DER LINDEN à Mme Sylvie CHEVILLON, Madame HUREL Marianne à Madame BORÉ Delphine.

**Secrétaire** : Madame BOUQUIER Anne

Avant de commencer le Conseil Municipal, Monsieur MURA Frédéric demande à l'ensemble des élus présents et au public, d'effectuer une minute de silence en mémoire à M. BÉNICHON Gérard décédé le 29 Août 2014, ancien Adjoint au Maire et responsable du CCAS pendant de nombreuses années.

**Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 10 Juillet 2014** : Le procès-verbal du Conseil Municipal du 10 Juillet 2014 est approuvé à l'unanimité.

### **Compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre d'une délégation du Conseil Municipal :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises par délégation :

#### **Concessions** :

- Vente d'une nouvelle concession cinquantenaire au nom de M. CERRAJERO Lucien pour un montant de 187,00 Euros.

#### **Droit de préemption urbain : décisions du Conseil Municipal**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption sur les biens suivants :

- Terrains – rue du Carrouge – Section AP n°699 et n° 256 (1/2 à usage de chemin)
- Terrains – rue des Maisons Pavées – Section ZP n° 159 et n° 160
- Terrains – rue des Maisons Pavées – Section ZP n° 157 – n° 158 et n° 161

*Monsieur RAMOS Richard demande si le terrain se situe bien au-delà du périmètre des 100 mètres réglementaire de l'élevage comme cela avait été abordé lors du précédent conseil. Il indique que la distance est bien de 100 mètres comme il l'avait énoncé et non pas de 25 mètres comme Monsieur MURA Frédéric lui avait répondu.*

*Monsieur PERRIN confirme qu'effectivement le périmètre est entre 50 et 100 mètres selon l'importance et le type d'exploitation, à savoir bâtiment de fourrage, d'herbes, de paille, d'élevage.*

*Monsieur MURA Frédéric répond qu'après étude sur le cas présent, la Chambre d'Agriculture a bien confirmé que les futures habitations doivent être situées au-delà du périmètre des 100 mètres par rapport au bâtiment principal d'élevage et des 25 mètres sur la partie stockage située tout en haut de l'exploitation(compte tenu de la dérogation précédemment accordées au moment de l'installation).*

- Terrain – 51, rue Abbé Thomas – Section AR n° 411
- Terrain – rue du Général de Gaulle – Section AP n° 229 et n° 486

Monsieur RAMOS demande si la suppression du COS est applicable (question de la concentration urbaine)  
Monsieur MURA précise que selon la loi il n'y a plus de COS et il indique qu'il y a actuellement des discussions au niveau de l'AMF à ce sujet.

Madame BESNIER précise que le COS fonctionne jusqu'à la délibération modificative du PLU qui doit passer en conseil municipal.

- Habitation – 8, rue Alphonse Desbrosse – Section AR n° 615
- Habitation – 117, route de Sully – Section ZC n° 218

### **2014-086 Budget principal : décision modificative n°2**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2014-025 du conseil municipal du 20 février 2014 relative au vote du budget primitif du budget principal,

Vu la délibération n°2014-076 du conseil municipal du 10 juillet 2014 relative à la décision modificative n°1,

Il est proposé les modifications budgétaires suivantes :

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

022	Dépenses imprévues	- 20 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	+ 20 000,00 €
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>		<b>00,00</b>

#### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

021	Virement à la section d'investissement	+ 20 000,00 €
-----	--	---------------

**TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT 20 000,00 €**

231309 op. 01016 sce 314	Extension du groupe scolaire	+ 20 000,00€
--------------------------	------------------------------	--------------

**TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT 20 000,00 €**

*M. TOULLALAN Maurice explique que ces 20 000 Euros sont demandés pour des travaux de gros œuvre pour la Société TP BAT à hauteur de 14 689,01 Euros et pour la Société BETHOUL pour des porte-manteaux à hauteur de 839,28 Euros pour la classe de M. CHARREIRE.*

*Monsieur TOULLALAN Maurice rappelle qu'en décision modificative n°1, il avait été voté 13 500 Euros pour des alarmes et la menuiserie et que pour la décision modificative n°2, il est demandé 20 000 Euros supplémentaires, ceci ayant pour conséquence de modifier les autorisations de programmes et des crédits de paiement du projet d'extension du groupe scolaire P. Mesples.*

Entendu l'exposé de M. TOULLALAN Maurice,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité et avec cinq abstentions (M. RAMOS Richard, M. AUGER Philippe, M. VASSAL Jean-François, Mme BORÉ Delphine, Mme HUREL Marianne) :

- **APPROUVE** la décision modificative n°2
- **APPROUVE** les avenants suivants :

- **Avenant 2 Lot 1- Démolitions\_Désamiantage\_Gros Œuvre\_VRD entreprise TP BAT : 12 240,84 € HT soit 14 689,01€ TTC**
  - **Avenant 3 Lot 6- Menuiserie intérieure entreprise BETHOUL : 699,40€ HT soit 839,28€ TTC**
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires.

**2014-087 Modification de l'autorisation de programme 2013-001 et des crédits de paiement pour l'extension du groupe scolaire Pierre MESPLES**

Vu les articles L 2311-3 et R 2311-9 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L 263-8 du code des juridictions financières portant sur les modalités de liquidation et de mandatement avant le vote du budget,

Vu le décret n°97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement,

Vu la délibération du conseil municipal du 31 octobre 2013 autorisant la création d'une autorisation de programme et des crédits de paiement pour l'extension et le réaménagement du groupe scolaire Pierre MESPLES,

Vu la délibération n°2014-006 du conseil municipal du 30 janvier 2014 modifiant l'autorisation de programme 2013-001 et les crédits de paiements,

Vu la délibération n°2014-077 du conseil municipal du 10 juillet 2014 modifiant l'autorisation de programme 2013-001 et les crédits de paiements,

Considérant la nécessité d'augmenter les crédits,

*Entendu l'exposé de M. TOULLALAN Maurice sur la présentation du nouveau tableau.*

*Monsieur RAMOS Richard demande ce que représente la somme d'environ 15 000 Euros demandée aujourd'hui par l'entreprise TP BAT par rapport au lot initial qui leur a été attribué.*

*Monsieur PERRIN Paul répond que le pourcentage est largement inférieur au 5%. Monsieur TOULLALAN Maurice précise qu'à ce titre, il n'y a pas besoin de repasser devant la Commission d'Appel d'Offres.*

*Monsieur RAMOS Richard demande à quoi sont destinés ces 15 000 Euros de surplus. Monsieur PERRIN Paul précise qu'il s'agit principalement de travaux d'aménagements extérieurs supplémentaires qu'il a fallu demander et qui n'étaient pas prévus au départ :*

- *l'élargissement du cheminement piétons pour l'accès des parents afin de faire un accès plus large que celui prévu au programme ;*
- *un élargissement de protection du bas du bâtiment ;*
- *un apport de calcaire ;*
- *la réalisation des bandes supplémentaires sur le préau ;*
- *une tranchée d'alimentation en eau potable qui n'était pas indiquée sur les plans de recollement qui avaient été fournis et qui, malheureusement à son absence sur les plans, a été cassée lors de la destruction du bâtiment.*

*Sur le désamiantage, Monsieur RAMOS Richard demande si c'est la société TP BAT qui s'est occupée du désamiantage. Monsieur PERRIN Paul répond qu'il s'agit d'un sous-traitant de l'entreprise. Monsieur RAMOS Richard précise que le donneur d'ordre doit savoir si l'enfouissement définitif des déchets désamiantés a été effectué et conforme, à savoir si la commune est en possession d'un certificat conformité.*

*Monsieur MURA Frédéric répond que la Société SOCOTEC suit ce dossier de près. Une visite de l'Inspection du Travail a eu lieu à ce sujet, précisant que le retard des quinze jours sur le chantier vient du fait que la commune souhaitait à titre de sécurité, connaître toutes les analyses finales et tous les résultats de l'expert avant de procéder à la destruction du bâtiment..*

Monsieur RAMOS Richard demande si la commune est bien en possession du BSD, certificat final de traitement des déchets. Monsieur PERRIN Paul répond que ce document sera au dossier, les travaux ayant eu lieu dans les règles de l'art.

Monsieur MURA Frédéric répond qu'il vérifiera dès demain auprès de l'architecte, M. LAVAUX.

En ce qui concerne l'entreprise BETHOUL, il n'avait pas été prévu de porte-manteaux pour la classe de M. CHARREIRE.

Il est proposé au conseil municipal de modifier l'autorisation de programme 2013-001 et de modifier les crédits de paiements selon le tableau suivant :

N° AP 2013-001	Montant de l'AP	CP 2013	CP 2014	CP 2015
état initial	1 400 000 €	130 000 €	1 100 000 €	170 000 €
état modifié 2014-006	1 400 000 €	130 000 €	1 000 000 €	270 000 €
état modifié 2014-077	1 413 500 €	130 000 €	1 013 500 €	270 000 €
Etat modifié 2014-087	1 433 500 €	130 000€	1 033 500 €	270 000€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité et avec cinq abstentions (M. RAMOS Richard, M. AUGER Philippe, M. VASSAL Jean-François, Mme BORÉ Delphine, Mme HUREL Marianne)

- **DÉCIDE** de modifier l'autorisation de programme et les crédits de paiement tels qu'indiqués dans le tableau ci-dessus.

#### **2014-088 Demande de subventions au titre des mines et des amendes de police**

Entendu l'exposé de Monsieur TOULLALAN Maurice qui rappelle que cette demande de subventions se fait chaque année, au titre des mines et des amendes de police. Cette année, il s'agit d'une demande de subvention pour les équipements suivants pour les matériaux « route » pour 308 € et pour les radars de 3 880 Euros, soit un total de 4 188 Euros.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la demande de subvention au titre des mines et des amendes de police pour les fournitures de matériaux de « route » et les radars pédagogiques pour un montant de 3 880€,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention au conseil général du Loiret pour aider au financement de mise en sécurité.

#### **2014-089 Remboursement de frais liés à l'hébergement du site internet de la commune**

Monsieur TOULLALAN Maurice précise que Monsieur PERRIN Paul a été dans l'obligation d'avancer des frais liés à l'hébergement du site internet de la commune et demande donc à l'ensemble des élus, d'allouer la somme de 161,40 Euros en remboursement à M. Paul PERRIN.

Monsieur RAMOS Richard demande si cette somme comprend le nom de domaine et/ou l'hébergement. Monsieur PERRIN Paul lui répond qu'il s'agit du nom du domaine et de l'hébergement, et ce pour deux ans,

à savoir 6,70 par mois. Monsieur RAMOS Richard demande qui est l'hébergeur. Monsieur PERRIN Paul répond que l'hébergeur est « AMEN SAS »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la proposition de remboursement des frais liés à l'hébergement du site internet de la commune à Monsieur PERRIN Paul s'élevant à 161,40€.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents comptables nécessaires au remboursement

Monsieur MURA Frédéric demande à l'ensemble des élus présents d'annuler les points 8-9 et 10 de l'ordre du jour et de les reporter au Conseil Municipal de fin Octobre. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

### **2014-090 Avenant de prolongation au marché de fournitures du gaz**

Vu le code des marchés publics,

Considérant l'intérêt économique du groupement « Approlys » dans le cadre de la consultation pour la fourniture de gaz,

*M. PERRIN Paul rappelle que le marché actuel a été souscrit pour une durée de trois ans avec la Société TEGAZ et vient à échéance le 1<sup>er</sup> octobre de cette année. La commune, ayant décidé lors du précédent conseil, de souscrire à la centrale d'achat appelée « APPROLYS » qui pourrait proposer ultérieurement des gains intéressants en terme de coût, M. PERRIN Paul propose de faire un avenant pour prolonger le contrat actuel d'un an de manière à pouvoir bénéficier de l'adhésion à APPROLYS.*

*Monsieur MURA Frédéric précise que le marché « gaz » n'est pas encore lancé par APPROLYS. Celui-ci serait envisagé fin 2015 ce qui oblige la commune à prolonger le contrat avec TEGAZ.*

*Monsieur RAMOS Richard suggère que même si la commune a adhéré à cette centrale d'achat, il faudra vérifier la proposition d'APPROLYS par rapport à des fournisseurs directs sur des contrats bloqués ou non.*

*Monsieur TOULLALAN Maurice précise que même si la commune a adhéré à la centrale d'achat APPROLYS, elle n'a pas d'obligation de prendre le marché « gaz » chez cette dernière. Madame BESNIER Anne demande si cet avenant augmente le prix du gaz sur l'année. Monsieur MURA Frédéric répond que l'avenant sera conclu dans les mêmes conditions que le contrat initial.*

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré:

- **APPROUVE** la prolongation d'1 an du marché de fournitures de gaz avec l'entreprise TEGAZ ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires.

### **2014-091 Création de la vacation horaire pour les animateurs**

*M. MURA Frédéric précise que la commune a mis en place les vacations journalières pour les ALSH. Avec les nouveaux rythmes scolaires et la mise en place des TOTEM, la commune va être amenée à embaucher du personnel avec des volumes horaires qui sont inférieurs à une journée. Monsieur MURA Frédéric propose donc de fixer la vacation horaire au coût de l'heure du SMIC.*

*Monsieur RAMOS voudrais que nous ayons une pensée pour les maires qui refusent l'application des rythmes scolaires qui est une aberration, car ce ne sera pas éducatif. Il précise que nous ne faisons que gérer une situation qui est une aberration. Ce temps aurait du rester dans l'éducation nationale. Les animateurs ne sont pas formés à la pédagogie.*

*Monsieur MURA précise que ce n'est pas la question à l'ordre du jour, que nous avons été attentifs à cela et que nous faisons partie des seules trois communes dont le projet pédagogique a été validé par l'inspection académique dans une organisation sur le temps du vendredi après-midi.*

*Monsieur RAMOS précise que ce devait être un outil d'éducation et que c'est une trahison de l'idée d'une éducation identique pour tous sur l'ensemble du territoire. C'est un socle républicain qui est remis en cause. Monsieur MURA répond que c'est un débat politique qui n'est pas à l'ordre du jour.*

Vu le code des collectivités territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir en délibéré, à la majorité et avec cinq abstentions (M. RAMOS Richard, M. AUGER Philippe, M. VASSAL Jean-François, Mme BORÉ Delphine, Mme HUREL Marianne) :

- **DECIDE** de fixer à 9,53€ brut de l'heure la vacation horaire des animateurs.

#### **2014-092 Demande de retrait de la Communauté d'Agglomération Orléans Val de Loire du Centre de Gestion 45**

*Sur demande de M. MURA Frédéric, Madame Aude BOURGOIN, Directrice Générale des Services, rappelle à l'ensemble des Conseillers Municipaux présents, le rôle du Centre de Gestion.*

*Monsieur MURA Frédéric précise que cette notification est arrivée à la Mairie le 14 Août dernier que le délai imparti pour répondre est de deux mois, soit le 13 Octobre 2014. Il a pris contact avec différentes personnes afin de connaître les tenants et les aboutissants de cette sortie, à savoir quelles seraient les répercussions, les coûts à long terme de ce retrait ainsi que les incidences pour le personnel du Centre de Gestion. Monsieur MURA Frédéric précise que Madame GALZIN Florence, Maire de Châteauneuf-sur-Loire et présidente du Centre de Gestion va proposer de le mettre à l'ordre du jour de la prochaine réunion de bureau de la CCL, afin que les communes appartenant à la Communauté de Communes des Loges se positionnent et tiennent le même discours. Mais malheureusement en raison de la date butoir pour rendre réponse, il n'est pas possible d'attendre la réunion de bureau de la CCL et il faut donc mettre cette délibération au vote ce jour.*

*Monsieur DUBOIS David demande quel est le but de ce retrait. Monsieur MURA Frédéric précise que la Communauté d'Agglomération Orléans Val de Loire souhaite tout gérer en interne. Monsieur PELLETIER Fabrice demande combien coûte le Centre de Gestion à la commune. Monsieur MURA Frédéric répond qu'il s'agit d'un pourcentage sur la masse salariale. Madame BESNIER Anne indique que la Communauté d'Agglomération Orléans Val de Loire a assez d'agents pour se gérer en interne.*

*Monsieur MURA Frédéric conclut en affirmant qu'il serait logique de voter contre le retrait de la Communauté d'Agglomération Orléans Val de Loire, car les communes n'ont à ce jour, aucun élément pour connaître dans les années à venir l'impact financier de ce retrait.*

Vu le code des collectivités territoriales,

Vu l'article 15 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la demande de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire du 10 juillet 2014 sollicitant son retrait du centre de gestion du Loiret au 1<sup>er</sup> janvier 2015,

Vu la notification de cette demande par le centre de gestion du Loiret en date du 14 Août 2014,

Considérant que ce retrait concerne 550 agents sur 9 000, que les cotisations obligatoires ne seront pas impactées dans les 2 à 3 ans, que l'Agglo pourra toujours utiliser les services ouverts aux communes non affiliées ( commission de réforme, comité médical, service juridique et mission d'inspection d'hygiène et de sécurité), qu'un gestionnaire de carrières gère 2 500 carrières,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE de refuser** le retrait de la Communauté d'Agglomération Orléans Val de Loire du

## Centre de Gestion du Loiret.

### Analyse d'eau :

Monsieur MURA Frédéric rappelle que la piscine est fermée et que les contrôles sanitaires des eaux de piscine effectués dernièrement ont spécifié un PH un peu élevé pour les deux bassins nécessitant d'être maintenu entre 6,9 et 7,7, les autres paramètres étant conformes aux normes requises pour les piscines recevant du public. Cela a été corrigé immédiatement par les services techniques. Monsieur MURA Frédéric précise que le bilan financier pour la piscine n'est pas finalisé mais que celui-ci, en raison de la météo, risque d'être catastrophique.

### Informations diverses :

Monsieur MURA Frédéric informe que dans le cadre de son plan de développement urbain, l'AGGLO met en place une enquête appelée « cordon », qui sera réalisée à l'entrée du village au rond-point de l'Embouteillage du 09 au 25 Septembre 2014 de 7 Heures à 19 Heures.

### Tour de table :

Monsieur PERRIN Paul indique que les travaux de l'extension de l'école a pris quinze jours de retard par rapport au planning initial, et ce, en raison d'une entreprise qui a été mise en redressement puis en liquidation judiciaire. Malgré cet impératif et avec le professionnalisme des autres entreprises, l'école a pu ouvrir normalement le jour « J » avec les aménagements qui étaient prévus. Après démolition des bâtiments provisoires de la P2, la phase 3 des travaux va être mise en route. Monsieur PERRIN Paul rappelle à la Commission « Cadre de Vie », que la prochaine réunion se tiendra le Jeudi 18 Septembre 2014 à 20 H 30.

Monsieur TOULLALAN Maurice rappelle que la procédure budgétaire a été lancée. Les Présidents des Commissions ont reçu une lettre de cadrage budgétaire ainsi que les responsables des services afin de pouvoir lister les projets envisagés. Tous les projets de chaque Commission devront être retournés avant le 28 novembre. Le débat d'orientation budgétaire aura lieu le 15 Janvier 2015 et le vote du budget par le Conseil Municipal aura lieu le 26 Février 2015.

Monsieur TOULLALAN Maurice confirme que le bilan de la piscine sera, pour cette année, une catastrophe budgétaire ce qui impactera bien évidemment le résultat de l'année.

Monsieur TOULLALAN Maurice précise qu'il a été organisé en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie du Loiret, le Mercredi 24 Septembre prochain, un stand gastronomique sur le marché, Place des Marronniers, avec la participation d'un cuisinier et d'un sculpteur sur légumes.

Monsieur TOULLALAN Maurice rappelle à la Commission « Finances », que la prochaine réunion se tiendra le Vendredi 19 Septembre 2014 à 20 H 30.

Madame LAARASS Soumia fait un point sur l'ALSH de cet été, précisant que la nouvelle formule a bien fonctionné et a été très appréciée des parents, notamment les stages et la possibilité d'inscrire l'enfant sur trois, quatre ou cinq jours dans la semaine. Un bilan complet va être fait le 30 Septembre prochain avec la Directrice de l'ALSH ainsi que la Directrice Générale des Services, suivra ensuite un point en commission qui sera plus détaillé.

Pour les petites vacances, l'ALSH ouvrira aux enfants à partir de 3 ans avec un horaire d'ouverture et de fermeture de 7 H 30 à 18 H 30.

Pour la rentrée 2014/2015, les écoles ont accueilli cette année : 167 enfants en maternelle dont 145 inscrits à la cantine ; 265 enfants en primaire et élémentaires dont 245 inscrits à la cantine.

Madame LAARASS Soumia indique les repas du nouveau prestataire API Restauration sont pour le moment appréciés des enfants.

Suite au chiffre énoncé par Madame LAARASS Soumia relatant le nombre d'enfants inscrits aux écoles, Monsieur MURA Frédéric précise que la commune était en surveillance par l'Académie pour une ouverture de classe, mais malheureusement la veille au soir, l'Inspectrice a rendu une réponse négative

*précisant qu'il n'était pas exclu, qu'elle revoie son jugement d'ici la fin 2014.*

*Madame LAARASS Soumia précise que les TOTEM ne sont pas une garderie, c'est un accompagnement purement pédagogique confié à des animateurs qui proposent un programme complet et cohérent.*

*126 enfants sont inscrits en maternelle encadrés par 9 adultes. 216 enfants sont inscrits en élémentaire. Ce qui représente 12 groupes en élémentaire. Les inscriptions ont très bien fonctionnées par le site internet. Un premier bilan sur ces TOTEM sera fait semaine prochaine en Commission. Un suivi sera effectué tout au long de l'année, afin de voir si des modifications ou des ajustements doivent être apportés ou non.*

*Pour la Pause Méridienne, celle-ci est composée de 7 animateurs tous les midis, soit 3 animateurs sur l'extérieur, 1 dans le restaurant scolaire pour le pointage, 2 au sein du restaurant scolaire et 1 personne pour le réapprovisionnement du self.*

*Pour le périscolaire, de nombreuses inscriptions ont été faites encore cette année. Un projet est à l'étude afin d'envisager l'extension de ce bâtiment en raison de son taux de fréquentation.*

*La Maison des Jeunes est animée par un nouvel agent, nommé à l'accompagnement des jeunes et des familles avec des horaires d'ouverture modifiés : le Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de 16 H 30 à 19 H 00 et le Mercredi de 12 H 00 à 19 H 00.*

*Madame LAARASS Soumia rappelle à la Commission « Jeunesse, affaires sociales et scolaires » que la prochaine réunion se tiendra le Jeudi 11 Septembre 2014 à 20 H.*

*Monsieur BENGLOAN Patrick rappelle que suite au dernier Conseil Municipal, un nouveau poste d'agent à l'accompagnement des jeunes et des familles a été créé. Le poste a été pourvu Madame Charlotte MARTY-AYMARD qui a pris ses fonctions le 1<sup>er</sup> Septembre dernier, et notamment à la Maison des Jeunes.*

*Madame Charlotte MARTY-AYMARD abordera son nouveau poste d'aide aux familles, dès réception de son planning, afin d'être opérationnelle le plus rapidement possible.*

*Monsieur BENGLOAN Patrick informe qu'il a été mis en place une enquête pour les personnes âgées suivie par Madame GOUDEAU Annick, les démarches pour le repas de Noël et les colis sont gérées par Monsieur GUYARD Bruno.*

*Madame GOUDEAU Annick revient sur cette enquête qui vient d'être finalisée et qui est mise en place afin de rompre l'isolement des personnes âgées. Cette enquête a été construite, suite à des rencontres qui ont été réalisées auprès des personnes âgées. La Commission a travaillé sur les différents points qui ont été abordés lors de ces rencontres et mis sous forme d'enquête. Cette enquête sera distribuée à partir de fin Septembre prochain, qui ensuite aboutira sur un compte-rendu qui sera présenté.*

*Monsieur GUYARD Bruno informe qu'un groupe de travail issu du CCAS s'est réuni pour travailler sur le repas des aînés de la commune qui a lieu chaque année. Monsieur GUYARD Bruno précise que le repas aura lieu cette année le Samedi 13 Décembre et lance un appel aux bonnes volontés pour pouvoir effectuer les visites à domicile des personnes âgées concernées, de les rencontrer physiquement par binôme et si possible avec un élu par binôme, afin de leur demander s'ils sont intéressés par le repas du 13 Décembre ou être bénéficiaire d'un colis. Ces démarches à domicile commenceront fin Septembre et devront être terminées avant les vacances de Toussaint, soit le 18 Octobre prochain.*

*Madame CHEVILLON Sylvie relate les évènements qui se sont passés depuis le dernier Conseil Municipal, à savoir les fêtes et les cérémonies :*

- Le 14 Juillet avec un joli défilé, un pique-nique, des jeux en plein air appréciés des enfants et les stands de l'APEM, une retraite aux flambeaux qui a eu un succès phénoménal (300 personnes), un feu d'artifice et pour terminer le bal ;*
- Le 26 Juillet, Sam'Balade avec un très beau retour dans la presse local qui lui a consacré une page entière ; le Ciné Plein Air qui n'a pas reçu le résultat escompté (60 personnes environ) ;*
- Le 27 Juillet, le concours de Pêche qui a reçu un succès phénoménal (plus de 200 personnes) et son méchoui.*

*Madame CHEVILLON Sylvie présente les évènements à venir :*

- Le Samedi 06 Septembre, une manifestation écologique organisée par « TRIVITO » qui est représenté par des jeunes de 11-12 ans de la commune et qui veulent nettoyer les rues de la commune. Le départ est fixé à 14 H 15 sur la Place des Marronniers pour finir à 16 H 30. A l'issue de cette manifestation, un goûter leur sera offert par la commune ;
- Le Samedi 06 Septembre dans la petite maisonnette de la venelle du Carrouge aura lieu une petite exposition à l'initiative de la Commission Manifestations, afin de rendre l'endroit un peu plus ludique ;
- Le Samedi 06 Septembre aura lieu également à la Salle des Fêtes, une exposition magnifique sur la Guerre 14-18 organisée par la Commune Libre avec les anciens combattants ainsi que d'autres bénévoles. Cette exposition durera jusqu'au 12 Septembre prochain ;
- Le Dimanche 07 Septembre, la brocante organisée par la Commune Libre ;
- Le Samedi 13 Septembre, le Forum des Associations à la Salle des Fêtes de 14 H à 18 H suivi d'un buffet organisé pour la présentation des nouveaux habitants de la commune et des membres invités des associations.
- Le Samedi 13 Septembre, le Festival Fal'zart organise à partir de 19 H sous un chapiteau au 120, route de Vitry, trois spectacles gratuits avec une restauration sur place.
- Le Dimanche 14 Septembre, le Festival Granges et Jardins organise dans neuf habitations, différents spectacles gratuits pour enfants et adultes : théâtre, musique, etc...
- Le 21 Septembre, le Loto des Prisonniers de Guerre ;
- Le 27 et 28 Septembre, l'exposition de l'Expression des Loges
- Le 28 Septembre, tournoi de pétanque ;
- Le 05 Octobre, la randonnée USC FAY .
- Le 11 et 12 Octobre, le Loto de RADICOFANI.

Madame CHEVILLON Sylvie rappelle à la Commission « Associations, fêtes et cérémonies, Communication, Loisirs et Culture », que la prochaine réunion se tiendra le Jeudi 16 Octobre 2014 à 20 H 30.

Madame BENGLOAN Coraline indique que l'Assemblée Générale de l'APEM aura lieu le Mercredi 17 Septembre prochain à 20 H 30 à la Salle Ravel au PAC.

Madame BORÉ Delphine demande si il serait possible d'afficher les horaires de car ULYS pour les enfants qui se rendent au collège de Trainou car des changements d'horaire ont eu lieu. Aucune indication appropriée n'a été mise en place à ce sujet.

Monsieur VASSAL Jean-François demande s'il serait possible d'avoir un petit tableau EXCEL de tous les petits travaux supplémentaires effectués dans le cadre de l'agrandissement du groupe P. Mesples.

Monsieur PERRIN Paul répond qu'il est effectivement possible de ressortir les avenants qui ont été votés mais qu'ils figurent dans tous les comptes rendus de conseil.

Monsieur MURA Frédéric rappelle que l'inauguration organisée par la Communauté de Communes des Loges dans le cadre de « CŒUR DE VILLAGE » aura lieu le samedi 6 septembre à 10 Heures pour la commune de Donnery et à 10 H 45 pour la commune de Fay-aux-Loges pour la Venelle du Carrouge et la Venelle Quai au Vin, suivi du pot de l'amitié à la Salle des Fêtes de Fay-aux-Loges, et que l'inauguration officielle de l'exposition de la Grande Guerre 14-18 aura lieu également ce jour à 18 Heures

Monsieur RAMOS Richard demande si le revêtement sableux de la Venelle Quai au Vin va être refait. Monsieur MURA Frédéric répond que certaines choses effectivement vont être refaites mais pas dans son intégralité. Monsieur RAMOS Richard affirme qu'il est anormal que des traces noires dues à l'absorption des huiles de voiture, du pétrole et du goudron apparaissent sur le revêtement sans parler de la mauvaise pose de ce revêtement qui a été effectuée par temps de pluie.

Monsieur MURA Frédéric répond que malheureusement, ce sont les inconvénients de la résine.

Le prochain Conseil Municipal aura donc lieu **le Jeudi 30 Octobre 2014** à vingt heures trente.

La séance est levée à 22 H 20.

Publié le

2014

**Le Maire,  
F. MURA**